

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Danielle GRESSETTE, Mesdames Edwige MAATOF et Nathaly CERDAN ont été désignées assesseurs. Monsieur Gilbert MÉTHIVIER a pris la présidence pour :

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin Nombre de bulletins : 19 bulletins blancs : 2 nombre de suffrages exprimés : 17
Mme Danielle GRESSETTE ayant obtenu la majorité absolue 17 voix, a été proclamée maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Premier tour de scrutin, après avoir fixé à 5 le nombre d'adjoints Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19 bulletins blancs ou déclarés nuls : 2 nombre de suffrages exprimés : 17
La liste unique, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : **Monsieur AUGER Bernard, Madame SICOT Patricia, Monsieur FEUILLET François, Madame MAATOF Edwige, Monsieur MÉTHIVIER Gilbert**

LECTURE DE LA CHARTE LOCALE

LE CONSEIL, à l'unanimité, décide :

D'attribuer 17 délégations à Madame le Maire

De nommer les délégués au Syndicat Intercommunale d'Adduction d'Eau Potable Bray-St Aignan/Bouzy

D'attribuer des indemnités de fonction au maire et aux adjoints en votant le taux de l'indemnité maximale,

De nommer les membres du CCAS en fixant le nombre de membres à 12,

De nommer les délégués Défenses et Sécurité Civile

De nommer l' élu correspondant « sécurité routière »

De nommer les délégués au Centre d'Enfouissement - CCS

De nommer les membres de la Commission d'Appel d'Offres,

De nommer les membres des commissions communales,

De mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS 2019, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'adhésion et de désigner Mme Magalie GRANDJEAN, déléguée élue.

D'autoriser des mesures en faveur du personnel communal

D'accepter la remise gracieuse des loyers de la Maison de Santé sur 2 mois et d'adopter la décision modificative

De solliciter une subvention de 176 800 € au titre de la DSIL, soit 40 % du montant du projet qui consiste à déplacer et aménager une boulangerie dans le centre bourg, rue du Val

De verser une contribution volontaire d'un montant de 3 560 € au fonds de solidarité national mis en place pour attribuer des aides spécifiques aux entreprises locales en difficulté dans cette période compliquée économiquement. Et autorise le Maire à signer une convention avec l'Etat.

D'octroyer, sur proposition de Mme le Maire, une subvention exceptionnelle de 500 € à La Ferme du Bonheur